

## L'OSTÉOPATHIE « VISCÉRALE ET CRANIENNE » CHEZ LE NOUVEAU-NÉ : UNE PRATIQUE QUI INTERROGE<sup>1</sup>

Communiqué de l'Académie nationale de médecine

3 Décembre 2024

Non remboursées par l'Assurance Maladie, les pratiques d'ostéopathie, qualifiées de « viscérales et crâniennes », sont proposées aux parents pour leur nouveau-né, accompagnées de nombreuses allégations de santé, pour des symptômes aussi banals que des tétées difficiles, des pleurs nocturnes, une constipation, des coliques, un ballonnement, un ronflement, une anxiété ou des otites....

Cependant, les arguments employés, destinés à justifier ces pratiques, reposent sur des affirmations non ou trop peu étayées par des études conformes aux normes en vigueur et par des évaluations objectives et scientifiques de leur efficacité et leur sécurité.

Ces insuffisances contrastent avec la multiplication des annonces publicitaires, y compris au sein de maternités, qui aboutit à une offre croissante, faite aux parents, de ces pratiques coûteuses.

**Considérant la population particulièrement fragile des nouveau-nés, et la susceptibilité attentive des parents séduits par les pratiques alternatives non médicales ni médicamenteuses, l'Académie nationale de médecine s'interroge et :**

- appelle l'attention des autorités sanitaires et des professionnels de santé sur l'application aux nouveau-nés de ces pratiques d'ostéopathie « viscérale et crânienne », sans fondement scientifique avéré, et d'efficacité et de sécurité non démontrées ;
- invite à une évaluation objective de ces pratiques au regard des revendications formulées ;
- souhaite, à l'instar des recommandations de l'Inspection générale des affaires sociales dans son rapport de 2021, que : la qualité de la formation à ces pratiques, dispensée par les établissements de formation en ostéopathie agréés en 2021, soit renforcée et évaluée de façon objective par des spécialistes médicaux et chirurgicaux de la périnatalité ; une surveillance des effets indésirables des pratiques d'ostéopathie chez le nouveau-né soit mise en place, afin de renforcer la sécurité des soins aux nouveau-nés ;
- dénonce les annonces publicitaires faisant la promotion de ces pratiques d'ostéopathie chez le nouveau-né au sein des maternités.

---

<sup>1</sup> Communiqué de la Plateforme de Communication Rapide de l'Académie.  
CONTACT PRESSE : Virginie Gustin +33 (0)6 62 52 43 42 [virginie.gustin@academie-medecine.fr](mailto:virginie.gustin@academie-medecine.fr)  
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, 16 rue Bonaparte - 75272 Paris cedex 06  
Site : [www.academie-medecine.fr](http://www.academie-medecine.fr) / Twitter : @Acadmed